

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SÉCRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

CELLULE DE L'ENSEIGNEMENT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

EDUCATION UNIT

0156

N° CRP/MINFOF/SETAT/SG/CE

COMMUNIQUE

Le Ministre des Forêts et de la Faune porte à la connaissance des personnels Agents de l'Etat, Contractuels d'Administration et Fonctionnaires des catégories C et B de son département ministériel, des Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural, du Tourisme et des Loisirs, de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, ainsi que ceux des Organismes Publics et Parapublics, des Collectivités Territoriales Décentralisées, des ONGs et des Projets de Conservation installés au Cameroun et intervenants dans les domaines de la Conservation de la Faune et de la Gestion des Aires Protégées, qu'il est ouvert sur étude de dossiers pour le compte de la promotion 2024-2026 de l'Ecole pour la formation des Spécialistes de la Faune de Garoua (EFG), pour les cycles et effectifs suivants :

- Pour le cycle C : 20 (vingt) places, dont 15 (quinze) pour les personnels en service dans les Aires Protégées ;
- Pour le cycle B : 20 (vingt) places, dont 15 (quinze) pour les personnels en service dans les Aires Protégées.

1- Les conditions de candidatures sont les suivantes :

Pour le Cycle C :

- Etre de Nationalité Camerounaise ;
- Etre âgé(e) d'au moins 45 ans au plus au 1^{er} janvier 2024 ;
- Etre Agent Technique en Foresterie, à l'Agriculture, Tourisme, Zootechnie, Sciences Halieutiques ou Sciences Vétérinaires ; être Agent de l'Etat ou Agent Technique Adjoint des Eaux et Forêts titulaire du BEPC ou du GCE/OL dans 3 matières scientifiques au moins ou tout autre diplôme équivalent.
- Etre disposé (e) à se conformer scrupuleusement aux exigences du Règlement Intérieur de l'EFG, consultable sur le site www.ecoledefaune.org

Pour le Cycle B :

- Etre de Nationalité Camerounaise ;
- Etre âgé(e) d'au moins 50 ans au plus au 1^{er} janvier 2024 ;
- Etre Technicien ou Technicien Supérieur en Foresterie, à l'Agriculture, Tourisme, Zootechnie, Sciences Halieutiques ou Sciences Vétérinaires ;
- Etre Contractuel d'Administration titulaire du Baccalauréat Scientifique ou du GCE/AL dans 2 matières scientifiques au moins ou tout autre diplôme équivalent.
- Etre disposé (e) à se conformer scrupuleusement aux exigences du Règlement Intérieur de l'EFG, consultable sur le site www.ecoledefaune.org

2- Composition du dossier de candidature:

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une demande manuscrite timbrée adressée au Ministre des Forêts et de la Faune ;
- Deux (02) photos d'identité 4x4 ;
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
- Une copie certifiée du diplôme requis ;

- L'acte liant le candidat à l'Etat (autorisation de concourir) pour ce qui est des postulants relevant des administrations publiques, des Collectivités Territoriales Décentralisées, et des Organismes Publics et Parapublics ;
- Une lettre de recommandation pour ce qui est des postulants relevant des ONGs et des Projets de Conservation ;
- Un avis motivé de l'autorité hiérarchique directe ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois attestant que le candidat est physiquement apte à exercer les travaux de terrain liés à la gestion de la faune et des Aires Protégées ;
- Un curriculum vitae ;
- Un reçu justifiant le paiement des frais d'inscription en ligne par le site internet du MINFI (www.tresorpublic.cm) pour les candidats externes qui s'élèvent à 25 000 F CFA (vingt cinq mille franc CFA) pour les Cycles B et C.

NB : Les frais d'inscription seront payés UNIQUEMENT en ligne via le site internet www.tresorpublic.cm le reçu joint au dossier.

3- Délai de dépôt des dossiers :

- Les dossiers complets devront être déposés au plus tard le 31 août 2024 à 15 h30 mn délai de rigueur au :
- Bureau du Courrier Arrivée du Ministère des Forêts et de la Faune, sis au rez-de chaussée de l'Immeuble Ministériel N°2 ;
- Bureau du Chef de Service de l'Administration et des Finances de l'Ecole pour Formation des Spécialistes de la Faune à Garoua,
- Bureau du Courrier de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune de l'Ouest à Bafoussam,
- Bureau du Courrier de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Littoral à Douala ;
- Bureau du Courrier de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune de l'Extrême-Nord à Maroua.

Le Ministre des Forêts et de la Faune

Jules Doret NDONGO